



ASSOCIATION LESCELINE D'EU

-Extraits des statuts-

Cette Association a pour objet de soutenir la Communauté monastique de l'Abbaye Notre-Dame-du-Pré par tous les moyens dont elle pourra disposer dans le respect de la Règle de Saint Benoît et de la Loi 1901, notamment culturels, matériels, moraux et financiers et par apport de conseils professionnels.

L'Association vise à être reconnue comme organisme d'intérêt général.

Après déduction des frais administratifs, la totalité des fonds recueillis par l'Association sera mise à disposition de la Communauté monastique. Ils seront utilisés de préférence pour la formation des novices, l'organisation d'événements relationnels et pour la restauration et l'entretien des bâtiments.

La Communauté rendra compte chaque année à l'Association de l'utilisation qui a été faite des fonds qui lui auront été transférés.

Le Président : David Baird-Smith

La Secrétaire Générale : Virginie Rivière

Le Trésorier : Emmanuel de Franqueville